



L'ENVIRONNEMENT
EN FRANCE | 2

FACE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES

des initiatives locales
et des actions de long terme

VERS DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION DURABLES ?

INTRODUCTION p. 255

LE LOGEMENT ET LES PRATIQUES DOMESTIQUES p. 257

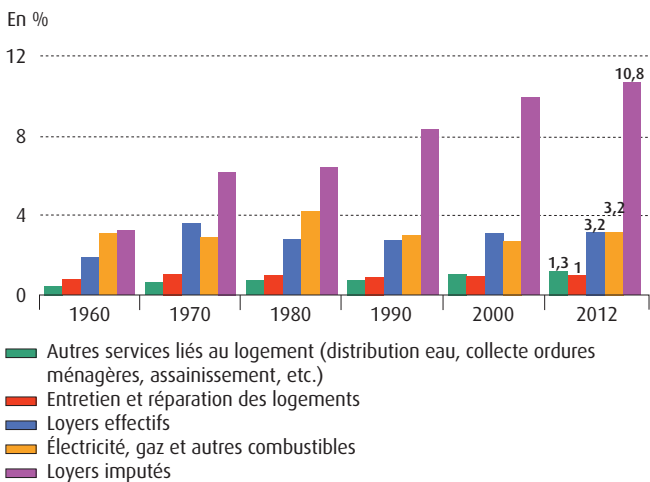
LA MOBILITE INDIVIDUELLE LOCALE p. 269

L'ALIMENTATION p. 280

Le logement et les pratiques domestiques

En 2012, les Français consacrent 19,5 % de leurs dépenses au logement, soit deux fois plus que pour l'alimentation ou les transports. Cette part était deux fois moindre (9,8 %) en 1960 (Figure 2).

Figure 2 : évolution de la part du budget des ménages consacrée au logement



Note de lecture :

- les loyers effectifs correspondent à la somme versée (hors charges locatives) par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement.

- les loyers imputés recouvrent le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement, à savoir, les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Note : base 2005.

Source : Insee, comptes nationaux.

Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises. La diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'énergie dans le logement constitue un enjeu majeur (voir chap. « Atmosphère », p. 91, « Ressources énergétiques », p. 163). La loi du 3 août 2009 (dite loi Grenelle 1) constitue le cadre de la politique en faveur des performances énergétiques de l'habitat. Elle vise notamment une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments de 38 % d'ici à 2020 en développant deux axes d'actions : accentuer les normes de performance thermique pour les bâtiments neufs et engager un programme de rénovation thermique des bâtiments anciens. En mars 2013, le plan de rénovation énergétique de l'habitat³ (PREH) a fixé un objectif ambitieux de rénovation à atteindre d'ici 2017. En 2013, plus de 65 000 logements ont été rénovés avec l'appui de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), soit une augmentation de 7,6 % par rapport à 2012. Plus de la moitié de ces rénovations ont été mises en œuvre dans le cadre du PREH, au titre de la lutte contre la précarité énergétique.

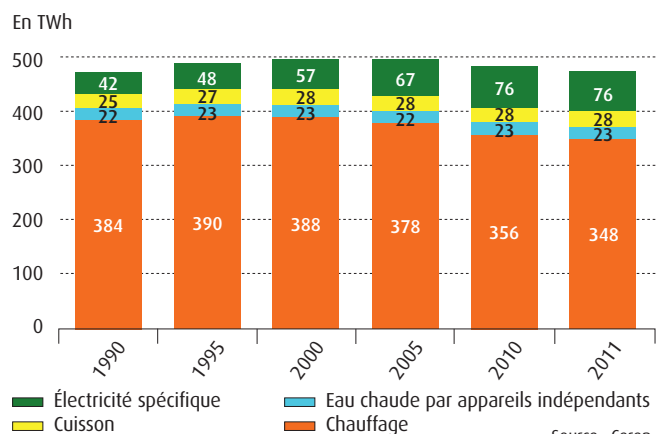
Chercher à identifier les liens qui existent entre logement et environnement implique de s'intéresser aux bâtiments eux-mêmes (en construction, neufs, rénovés, anciens) en examinant les impacts environnementaux induits par leur

implantation géographique, leur construction, leur équipement et *in fine* par leur déconstruction. À cela se rajoutent les pratiques des occupants, en partie déterminées par les caractéristiques (notamment thermiques) des logements. Les consommations d'énergie et d'eau, la production de déchets, l'usage régulier de produits polluants sont autant d'enjeux auxquels sont confrontés les ménages dès lors qu'ils se montrent disposés à adapter leurs pratiques domestiques pour en réduire l'impact environnemental. Si des procédés techniques et des dispositifs innovants émergent régulièrement, notamment pour améliorer l'efficacité énergétique, ceux-ci ne sont pas toujours accessibles au plus grand nombre et peuvent paradoxalement susciter une moindre vigilance des ménages à l'égard de leur consommation (effet rebond) – (voir chap. « Ressources énergétiques », p. 169). C'est pourquoi la sobriété des pratiques domestiques reste encouragée par les pouvoirs publics. Il s'agit en effet de convaincre les citoyens de raisonner leurs usages, afin de garder la maîtrise de leur consommation.

La consommation d'énergie dans le secteur résidentiel : un bilan en demi-teinte

La consommation d'énergie dans l'habitat des Français, corrigée des variations climatiques, diminue depuis le début des années 2000, après avoir connu une constante augmentation. Cela s'explique pour partie du fait de la baisse des consommations liées au chauffage : - 10 % entre 2000 et 2011 (Figure 3) – (voir chap. « Ressources énergétiques », p. 163). Pour rappel, la consommation finale d'énergie dans l'habitat se répartit en quatre postes : le chauffage du logement, le chauffage de l'eau (eau chaude sanitaire), la cuisson, l'électricité spécifique (éclairage, appareils ménagers, TV, etc.).

Figure 3 : évolution de la répartition par usage des consommations finales d'énergie des résidences principales



Source : Cerenn.

³ <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>

ZOOM SUR...

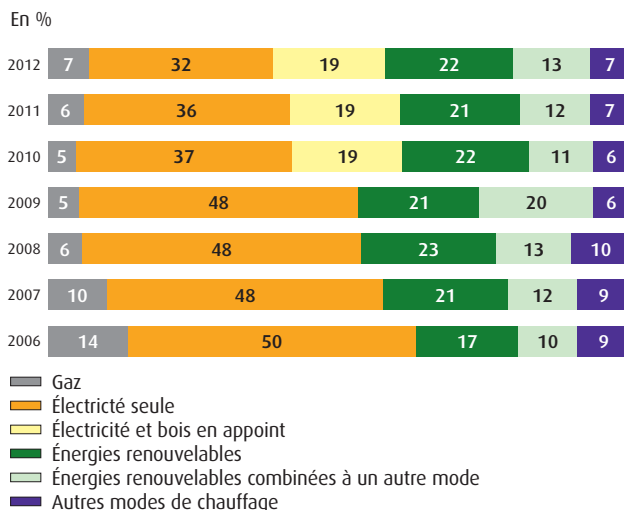
Logements neufs : évolution des réglementations thermiques et des modes de chauffage

C'est à la suite du premier choc pétrolier que la France a adopté en 1974 une première **réglementation thermique (RT)** afin de réduire la facture énergétique du pays. Cette stratégie, née dans l'urgence suite au renchérissement brutal du prix des hydrocarbures, visait à définir un standard de performance énergétique en matière de construction. Dans le même temps, d'autres dispositions ont été prises pour encadrer les pratiques énergétiques. L'article R131-20 du Code de la construction et de l'habitation fixe par exemple la limite supérieure de température de chauffage à 19°C dans les locaux occupés ; cette mesure s'avère toutefois difficile à faire appliquer. En revanche, il est indéniable que les différentes réglementations thermiques (1982, 1988, 2000 et 2005) ont contribué à une amélioration progressive du parc de logements, en définissant des objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, en imposant des normes d'isolation et des niveaux de rendement des équipements. Développée dans le prolongement de directives européennes (2002/91/CE et 2010/31/UE) et applicable à l'ensemble des bâtiments neufs, la RT 2012 impose une consommation maximum de 50 kilowattheures équivalent pétrole par mètre carré et par an.

Le **mode de chauffage des maisons individuelles neuves** évolue au cours du temps, résultant d'arbitrages entre obligations réglementaires (performance énergétique), coûts d'installation et prix des différentes énergies (y compris évolution prévisible de ces prix). Les promoteurs, les opérateurs publics ou les Français qui font bâtir leur maison optent de moins en moins pour un chauffage tout électrique (32 % des maisons neuves en 2012) – (Figure 4). La part des maisons

neuves utilisant de manière exclusive ou combinée des énergies renouvelables (bois, géothermie, etc.) atteint 35 % en 2012. À cela s'ajoute près de 20 % de maisons en 2012 qui bénéficient d'un chauffage au bois en appoint au chauffage électrique (modalité comptabilisée en tant que telle depuis 2010).

Figure 4 : répartition des modes de chauffage installés dans les constructions neuves



Champ : permis de construire délivrés (logements autorisés).
 Note : la rubrique « Électricité et bois en appoint » a été introduite en 2010 dans l'enquête EPTB.

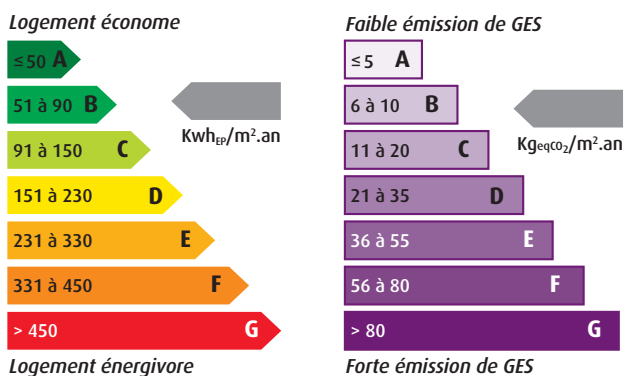
Source : SOeS, enquête EPTB.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le DPE a pour but de renseigner sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen dans le but de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de GES (directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments n°2002/91 parue en janvier 2003). En France, le DPE est réglementé depuis 2006 et doit obligatoirement être fourni lors d'une vente ou d'une location d'un logement depuis le 1^{er} juillet 2007.

Véritable affichage environnemental du logement, le DPE est conçu comme un outil d'aide à la décision pour le consommateur. Sa lecture est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G, A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise :

- **l'étiquette énergie** pour connaître la consommation d'énergie primaire ;
 - **l'étiquette climat** pour connaître la quantité de GES émise.
- Le diagnostic comprend également des recommandations qui permettent à l'acquéreur, au propriétaire, au bailleur ou au locataire, de connaître les mesures les plus efficaces pour économiser de l'énergie. Sauf cas particuliers, un DPE est valable dix ans.



S'ils s'accordent à reconnaître son utilité informative, deux Français sur trois considéraient en 2012 que le **diagnostic de performance énergétique** n'a joué qu'un rôle accessoire au moment de décider d'entreprendre ou pas des travaux. Seuls 37 % des ménages qui ont pu bénéficier d'un tel diagnostic ont prêté attention aux recommandations de travaux qui y étaient formulées. Au final, un peu plus d'un ménage diagnostiqué sur cinq a réalisé les travaux préconisés dans le DPE (Ademe, 2013, « Les équipements et les comportements des ménages en matière de maîtrise de l'énergie dans leurs logements en 2012 », enquête réalisée par TNS Sofres).

Entre 1985 et 2011, le nombre de ménages a augmenté de près de 35 % et celui des logements de 32 %. Dans le même temps, la population a crû de 15 %. La surface moyenne de logement par personne, quel que soit le statut d'occupation, a également progressé. C'est donc davantage de mètres carrés à chauffer par personne que par le passé. De plus, les progrès technologiques et la démocratisation de nombreux appareils ont contribué à un accroissement conjoint de l'offre et de la demande en matière d'équipements électriques, et donc à une augmentation significative de la consommation d'électricité spécifique des ménages. Pour autant, la **consommation d'énergie par logement en 2012 est en moyenne inférieure de 20 % à celle de 1985**. Sur la même période, la **consommation d'énergie par occupant n'a en revanche baissé que de 3,3 %**. Dans le même sens, la baisse de 9,6 % du contenu en CO₂ de l'énergie observée entre 1990 et 2010 (du fait de la substitution du fioul par le gaz ou l'électricité) a été pour partie effacée par la diminution de la taille des ménages et l'augmentation des surfaces par occupant.

Les progrès enregistrés en matière de consommation d'énergie dans l'habitat témoignent d'un effort d'articulation entre politiques, mesures réglementaires et incitatives déployées par les pouvoirs publics d'une part, et entre innovations techniques de la part des entreprises et évolution des comportements des ménages d'autre part. Du côté de ces derniers, la situation a toutefois tendance à se dégrader depuis quelques années. En effet, alors que 12 % des Français affirmaient en 2008 qu'ils souhaiteraient investir prochainement dans les **énergies renouvelables**, cette part a été divisée par deux quatre ans plus tard. Cette baisse va de pair avec un recul marqué de l'attractivité des **aides financières accordées en vue de la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie** : en 2010, le crédit d'impôt (29 %) et la TVA à taux réduit (22 %) étaient les principales motivations déclarées ; en 2012, l'intérêt accordé à ces dispositifs a respectivement diminué de 11 et 12 points (source : Ademe, 2013. - « *Les équipements et les comportements des ménages en matière de maîtrise de l'énergie dans leurs logements en 2012* », enquête réalisée par TNS Sofres).

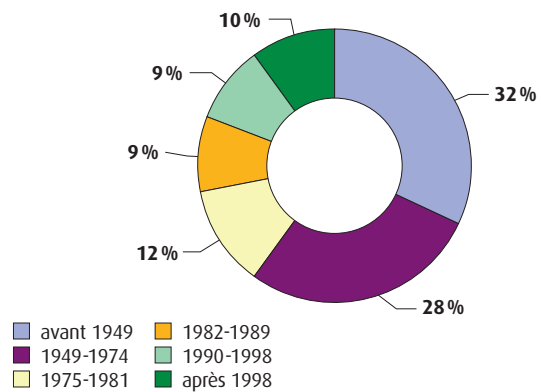
• Performances énergétiques et environnementales de l'habitat

Une meilleure connaissance des performances énergétiques des bâtiments

En moyenne, 1 % du parc de logements est renouvelé chaque année sur les 33,8 millions du parc actuel. L'enjeu lié à l'amélioration énergétique des logements existants est donc majeur. En 2008, 60 % des logements avaient été construits avant 1974, année de la première réglementation thermique (Figure 5). En 2013, un tiers des Français considère que son logement est mal ou insuffisamment isolé du froid et de la chaleur extérieure. Pour autant, la part des Français jugeant nécessaire la réalisation de travaux destinés à diminuer la consommation d'énergie de leur logement a reculé de 5 points entre 2008 et 2013, passant de 43 à 38 % (SOeS-Insee, plate-forme Environnement de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, 2013).

Amenés à réaliser des diagnostics de performance énergétique (DPE) à l'occasion de la vente ou de la location d'un bâtiment ou d'un logement, les professionnels certifiés doivent depuis juillet 2012 les transmettre à l'Ademe (décret n° 2011-807). Sur cette base, l'Agence a mis en place un observatoire des DPE permettant d'établir des statistiques à l'échelle nationale (typologie des bâtiments,

Figure 5 : répartition du parc de logements selon l'ancienneté

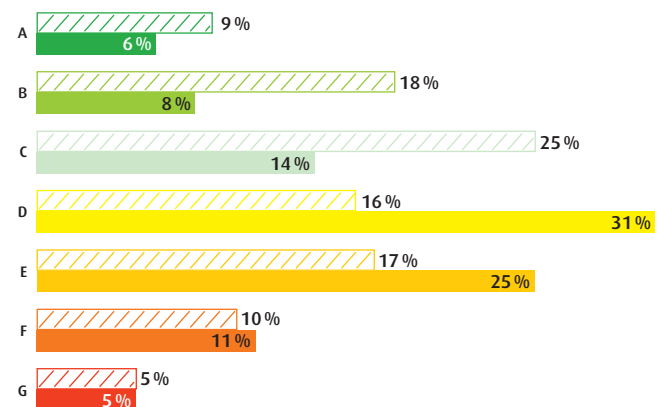


Source : Insee, recensement de la population en France métropolitaine, 2008.

localisation géographique, année de construction, classes énergétiques et gaz à effet de serre). L'analyse de près de 800 000 DPE, réalisés de l'été 2012 au printemps 2014, montre que les classes les plus représentées sont la classe D pour l'énergie (31 %), et la classe C pour les gaz à effet de serre (25 %) - (Figure 6).

S'il renseigne sur les performances énergétiques du parc de logement français, l'observatoire des DPE ne permet pas de l'évaluer dans sa globalité. Par exemple, la répartition maison/appartement n'y est pas représentative (45 % de maisons individuelles, 50 % de logements en bâtiments collectifs, contre 56 % et 44 % selon l'Insee en 2012). Pour pallier cette insuffisance de connaissance des performances énergétiques réelles du parc de logement français, le SOeS a initié en 2013 l'**enquête Phébus** (Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie). L'objectif premier est de fournir une photographie des performances énergétiques du parc des résidences principales afin de mieux orienter les politiques publiques. Par ailleurs, il s'agit d'analyser ces performances en fonction des caractéristiques socioéconomiques des ménages occupants, d'évaluer les déterminants de la consommation d'énergie, d'opérer un rapprochement entre consommation conventionnelle et consommation réelle, et

Figure 6 : répartition des DPE selon leur classement en termes de consommation énergétique et d'émissions de GES



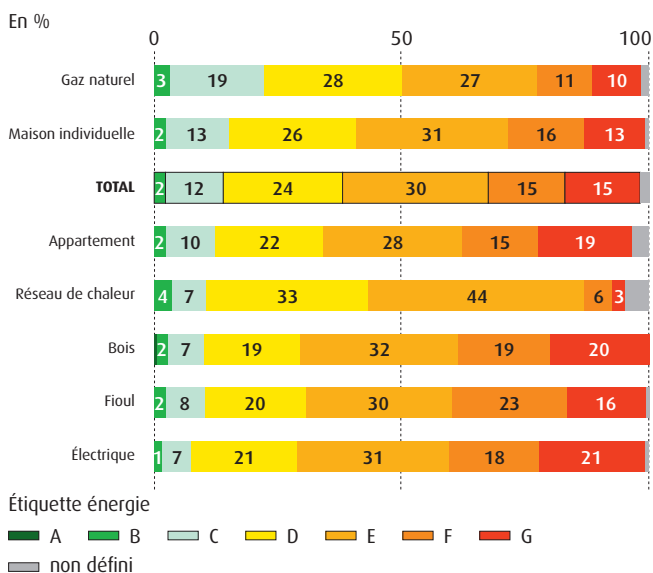
Répartition des diagnostics par émissions de gaz à effet de serre (rayé)
Répartition des diagnostics par consommation énergétique (uni)

Source : Ademe, observatoire DPE, période juillet 2012-avril 2014. Traitements : SOeS, avril 2014.

d'étudier la problématique de la précarité énergétique dans toutes ses dimensions.

Les diagnostics réalisés auprès d'un échantillon représentatif de logements font apparaître une répartition des étiquettes différente de celle de l'Observatoire DPE. Ainsi, l'enquête montre que la part des logements considérés comme performants (classés en A, B ou C) du point de vue de leur consommation énergétique (Figure 7) est deux fois moins importante que celle quantifiée par l'Ademe (14 contre 28 %). Inversement, la part des logements énergivores (F ou G) se révèle très nettement supérieure (30,7 contre 16 %). La performance énergétique globale du parc de logements national paraît donc moins satisfaisante que ne pouvait le laisser penser les résultats issus de la compilation des diagnostics réalisés. Le constat est le même concernant les classements extrêmes en matière d'émissions de GES (Figure 8) : l'Observatoire DPE estimait la part des logements à faible émission (A, B ou C) à 52 % et à 15 % pour ceux à forte émission (F ou G) ; l'enquête Phébus en comptabilise pour sa part 32,5 % et 27 %.

Figure 7 : bilan des diagnostics de consommation énergétique par type d'énergie utilisée dans les logements



Source : SOeS, enquête Phébus, 2013.

ZOOM SUR...

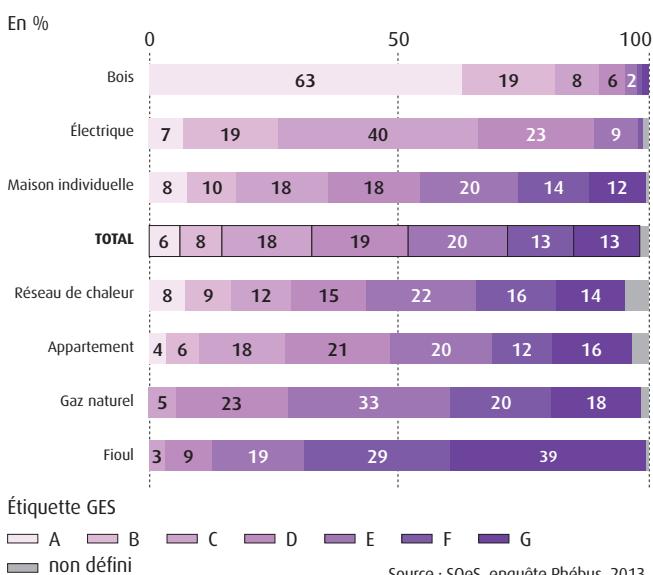
La précarité énergétique

En France, la notion de précarité énergétique a été définie par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La précarité résulte donc de trois facteurs principaux : les revenus des ménages, la performance énergétique du bâtiment, le coût de l'énergie.

La mesure objective de la précarité énergétique consiste à identifier les ménages dont les dépenses d'énergie sont excessives au regard de leurs ressources. Est considéré en situation de précarité énergétique, tout foyer qui dépense plus de 10 % de

Figure 8 : bilan des diagnostics d'émissions de GES par type d'énergie utilisée dans les logements



Source : SOeS, enquête Phébus, 2013.

Au-delà des différences qu'elle permet d'identifier, l'enquête Phébus contribue à identifier les situations d'inégalités existantes, selon le type de logement et le type d'énergie utilisée. Du point de vue énergétique, les maisons individuelles (15,2 %) et les logements disposant d'un chauffage au gaz naturel (22,3 %) sont plus souvent classés comme performants que les appartements (12,4 %) et les habitations équipées en chauffage électrique (7,6 %). La part de ces derniers dans les classements F et G est respectivement de 34,5 et 39,5 %. Le classement en termes de GES fait également apparaître que les maisons individuelles sont globalement moins émettrices que les appartements. En revanche, deux tiers des logements disposant d'un chauffage électrique bénéficient d'un classement favorable au regard de leurs émissions de GES. Cette proportion est vingt fois inférieure pour les habitations se chauffant au fioul. De même, l'enquête confirme le fait que la performance énergétique des logements chauffés au gaz naturel ne va pas de pair avec une performance environnementale accrue, puisque seuls 5,4 % d'entre eux bénéficient d'un classement en A, B ou C concernant leurs émissions de GES.

ses ressources pour payer ses factures énergétiques. En France, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie estime que **3,8 millions de ménages sont concernés**, dont 62 % sont propriétaires de leur logement (pour l'essentiel des maisons individuelles majoritairement construites avant les premières réglementations thermiques).

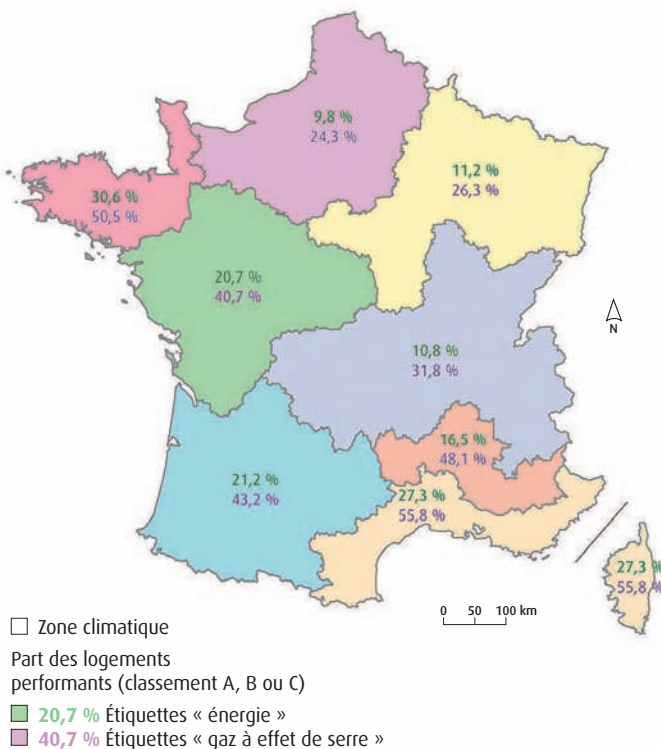
D'après l'indicateur « Bas revenu + dépense élevée » (BRDE, élaboré par le Crédoc pour l'Observatoire de la précarité énergétique), 11,3 % des ménages (soit 7,2 millions de personnes) ont des dépenses d'énergie élevées eu égard à leurs revenus.

Source : ONPE, 2013. – « La précarité énergétique en France : une question de grande actualité », Les notes de l'ONPE, n°1, mai 2013 – 8 p. (http://www2.ademe.fr/servelet/getBin?name=5CB9D8D36D0ABAF21861C6043C0D9695_tomcatlocal1379068112525.pdf)

Réduire la consommation énergétique et l'empreinte environnementale de leur logement reste étroitement lié aux choix énergétiques que les ménages sont en mesure de mettre en œuvre, selon qu'ils sont propriétaires ou locataires de leur logement, selon la date de construction de celui-ci (les logements construits avant 1974 sont plus fréquemment classés en F et G que ceux construits ultérieurement) ou selon la taille du logement (les plus petits se révélant les plus énergivores). De même, la zone climatique dans laquelle se situe le logement a une influence non négligeable sur le classement DPE qu'il est susceptible d'obtenir (Figure 9).

De manière générale, la performance des logements tend à s'accroître dans les régions où la situation météorologique est la plus clémente. Par ailleurs, la performance énergétique des logements occupés par leur propriétaire s'avère meilleure que celle des logements mis en location. En effet, plus d'un logement loué sur quatre (hors HLM) est classé en G. Le constat de telles différences confirme l'intérêt d'agir de manière ciblée afin d'améliorer la performance thermique du parc national de logements et, par là même, de lutter contre la précarité énergétique et les inégalités économiques et environnementales induites.

Figure 9 : performances énergétiques et environnementales des logements par zone climatique



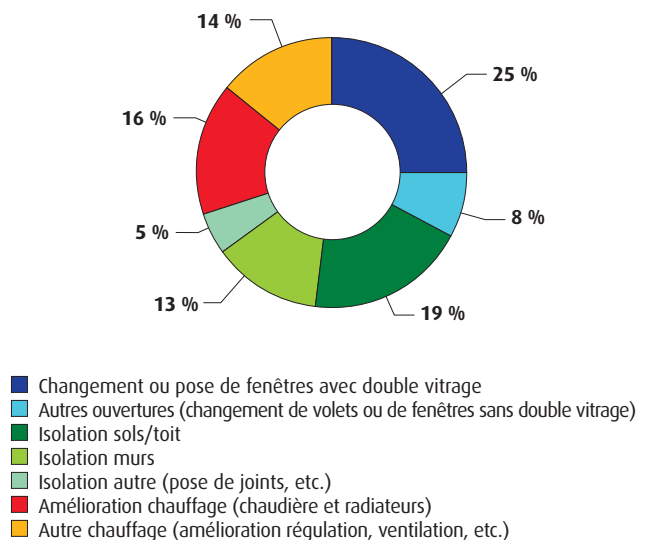
• L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements existants

Le suivi de l'évolution des comportements des ménages français à l'égard de la maîtrise de l'énergie dans leur logement montre que, dans un contexte où les inquiétudes socio-économiques sont

au cœur des préoccupations des ménages au détriment des problématiques environnementales, **la réduction de la consommation d'énergie reste fortement recherchée par les particuliers** (source : Ademe). La moitié des ménages français considèrent en effet que leur consommation d'énergie représente une part trop importante de leur budget et la grande majorité d'entre eux (80 %) cherchent à réduire leur consommation d'énergie, notamment en raison de la hausse de son coût pour 64 % contre 44 % en 2009. En 2012, ce coût s'élevait en moyenne à 1 403 euros par an et par ménage toutes énergies confondues contre 1 239 euros en 2007.

En 2012, les interventions sur le bâti représentent une large part des travaux entrepris et repartent même à la hausse (70 % contre 66 % en 2011), notamment du fait de la progression des travaux d'isolation. Les changements de fenêtres, baies ou portes avec double-vitrage continuent de représenter une part importante des travaux réalisés, même s'ils accusent un léger recul (Figure 10).

Figure 10 : répartition des travaux réalisés par les ménages dans leur logement en 2012



Alors que 15 % des ménages avaient déclaré avoir réalisé en 2009 des travaux de maîtrise de l'énergie, ce taux n'est plus que de 12,1 % en 2012. Cette baisse est principalement liée aux difficultés de financement : 19 % des ménages n'ayant pas réalisé l'intégralité de leurs travaux de maîtrise de l'énergie l'expliquent par le manque d'aides financières. Le budget alloué aux travaux est donc en baisse : de 4 359 euros par ménage contre 4 517 euros en 2011. L'impact des mesures financières pour soutenir ces travaux (crédit d'impôt, TVA à taux réduit, etc.) s'essouffle, dans la mesure où ces aides apparaissent moins incitatives, notamment par leur moindre visibilité et des critères toujours plus restrictifs.

Les ménages sont pourtant demandeurs : pour un tiers d'entre eux, le développement des énergies renouvelables reste en tête des actions prioritaires que doit mener l'État dans le domaine de l'environnement. En 2012, pour les ménages interrogés, les économies d'énergie (26 % contre 15 % en 2006) demeurent une attente forte en matière d'actions de l'État.

La consommation d'électricité spécifique contrebalance les progrès accomplis en matière de chauffage

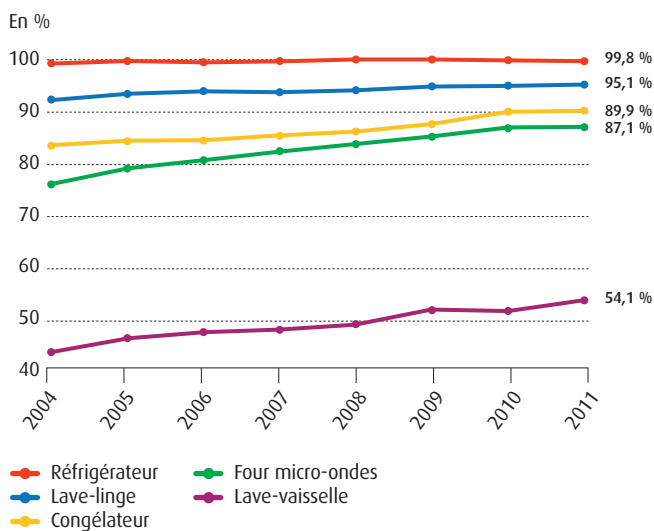
Le chauffage représente aujourd'hui les trois quarts des besoins énergétiques des ménages. Cette part était de près de 80 % en 1990. En vingt ans, la problématique de la maîtrise des consommations d'énergie se déplace lentement de l'usage du chauffage vers les autres usages dont la part augmente dans la consommation totale des ménages. Si la quantité d'énergie consommée pour le chauffage des logements est à la baisse, **ce n'est en effet pas le cas de celle consacrée aux autres usages dans l'habitat, dite énergie spécifique.**

Sur la période 1990-2011, alors que la consommation d'énergie pour le chauffage a baissé de près de 10 %, celle relative à l'eau chaude sanitaire et la cuisson sont restées stables, **la consommation d'électricité spécifique a en revanche augmenté de plus de 80 %.** Selon le Groupement Interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (Gifam), chaque foyer français est équipé en moyenne de 6,9 gros appareils ménagers et de 11,5 petits appareils. Certains appareils, considérés comme indispensables, sont depuis longtemps présents au domicile de la plupart des Français (réfrigérateur, lave-linge) – (Figure 11). D'autres, jugés moins nécessaires, sont néanmoins de plus en plus utilisés, tels que le lave-vaisselle ou le four micro-ondes qui gagnent chacun 11 points entre 2004 et 2007. Même s'ils reconnaissent que cela a permis de rendre leur logement plus confortable, 69 % des personnes interrogées s'accordent à penser qu'il serait nécessaire de réduire leur confort (en matière de déplacements ou de chauffage) afin de réduire les consommations d'énergie (source : enquête de l'Observatoire du confort dans l'habitat, Credoc-Promotelec, 2013).

Au-delà des seules approches d'amélioration technique, les pouvoirs publics prônent depuis quarante ans le recours aux

économies d'énergie en direction des ménages. Cette recherche d'une plus grande **sobriété des usages** domestiques se heurte toutefois à des effets de contexte. De 1973 au milieu des années 1980, des économies substantielles ont ainsi été réalisées suite aux campagnes de sensibilisation. Il s'agissait alors d'œuvrer collectivement à la réduction de la dépendance énergétique nationale et de faire face au renchérissement des coûts de l'énergie. Suite au contre-choc pétrolier de 1986 (qui a coïncidé avec l'aboutissement du programme de développement électronucléaire national), un ralentissement notable de cette dynamique sociopolitique a été observé. Durant les dix années qui ont suivi la signature du Protocole de Kyoto en 1997, les économies d'énergie ont à nouveau été promues auprès des ménages⁶.

Figure 11 : évolution du taux d'équipement des ménages en appareils électroménagers



Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee - SRCV - SILC.

ZOOM SUR...

Information du public sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les transports

Afin de répondre aux questionnements des particuliers et d'accompagner les choix d'investissements, notamment en matière d'énergie dans l'habitat ou les transports, l'Ademe développe plusieurs outils d'information adaptés aux différents publics :

- pilotés en lien étroit avec les collectivités territoriales, les **Espaces Info Énergie** (EIE) constituent une source d'informations et de conseils personnalisés, neutres et indépendants, pour les particuliers qui souhaitent réduire leurs consommations énergétiques ou investir dans un équipement faisant appel aux énergies renouvelables. Fin 2013, les EIE portent une partie des *Points Renovation Info Service* lancés dans le cadre du **Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat**⁴; en 2012, les 261 EIE répartis sur le territoire ont conseillé 121 000 personnes et sensibilisé 507 000 personnes ;
- le site Internet **ecocitoyens.ademe.fr**⁵ s'emploie à accompagner les particuliers vers un quotidien plus écologique. Une

quarantaine de « guides pratiques » d'information grand public sont disponibles sur cet espace, ainsi que des outils d'aide à la décision, comme la **calcullette éco-déplacements**⁷ pour estimer l'impact de ses déplacements quotidiens sur les dépenses et l'environnement ou le **coach carbone**⁸ pour mesurer l'impact en termes de gaz à effet de serre de notre mode de vie. L'espace éco-citoyens a été visité plus de 940 000 fois en 2012.

L'Ademe et le Medde mènent également des campagnes de communication sur l'énergie associant médias (spots TV, annonces radio, campagnes de presse) et outils d'information pour susciter la prise de conscience du public sur la nécessité de réduire sa consommation d'énergie et inciter au passage à l'acte. La campagne « j'éco-rénove, j'économise » a ainsi été lancée en octobre 2013, un mois avant la nouvelle campagne sur les déchets.

⁴ <http://renovation-info-service.gouv.fr/>

⁵ <http://www.ecocitoyens.ademe.fr/>

⁶ Comité d'histoire de l'électricité, 2012. – « Maîtriser la demande en énergie. Quelle histoire ? », *Annales historiques de l'électricité*, n°10, décembre 2012.

⁷ <http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calcullette/>

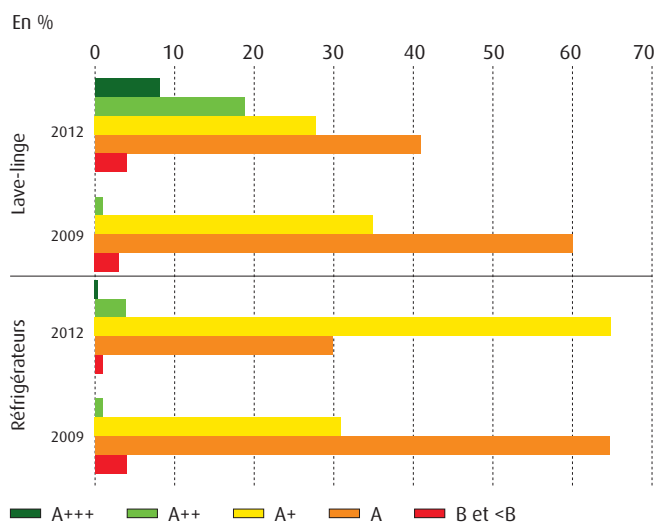
⁸ <http://www.coachcarbone.org/>

Depuis 2009, les effets conjugués de la crise économique et d'une certaine lassitude à l'égard des prescriptions environnementales tendent à expliquer un certain désinvestissement des ménages à l'égard des **éco-gestes/pratiques éco-citoyennes** préconisés par les pouvoirs publics. Les enquêtes menées par l'Ademe et le SOeS sur les pratiques environnementales des ménages confirment cette tendance de manière concordante. Alors que sept Français sur dix affirmaient en 2006 éteindre les appareils électriques qui restent en veille, un recul significatif de cette pratique est observé depuis 2010. En 2013, ce ne sont plus que 63 % des personnes interrogées qui déclarent procéder à un tel geste, soit sept points de moins en sept ans (Ademe, 2013). Ce désengagement s'observe de la même manière quand il s'agit d'interroger la fréquence de cette pratique : entre 2009 et 2013, la part des personnes qui disent couper systématiquement le mode veille est en recul de 13 points (SOeS, 2013). Peu convaincus de l'intérêt (écologique et économique) de certaines préconisations visant à maîtriser sa consommation d'énergie, les ménages se focalisent davantage sur des domaines d'action où la sobriété de leurs usages permet de faire des économies financières de manière plus immédiate. Par exemple, en matière de régulation de la température intérieure des logements, une part de plus en plus importante des ménages font état d'efforts entrepris pour limiter la température intérieure du logement. Ainsi, alors que 38 % des personnes enquêtées déclaraient baisser systématiquement le chauffage afin de réduire leur consommation d'énergie en 2011, ils étaient deux ans plus tard 44 % à faire de même (SOeS, 2013).

En dépit d'un accroissement du nombre d'appareils électroménagers présents dans les foyers, la performance énergétique de ceux-ci tend à progresser d'année en année. En la matière, certaines décisions prises à l'échelle européenne ont contribué à une amélioration significative. La disparition progressive des ampoules les plus consommatrices entre 2009 et 2012 est un des exemples les plus marquants. En définissant un nouveau standard de consommation énergétique pour l'éclairage domestique, l'Union européenne a favorisé le développement de technologies moins énergivores (lampes fluo-compactes et diodes électroluminescentes) au détriment des ampoules à incandescence et halogènes. À terme, la Commission européenne estimait à 15 millions de tonnes, la quantité d'émissions de CO₂ qui pourrait ainsi être évitée annuellement au niveau communautaire. Dans le même sens, la directive *Energy Using Products* est récemment venue renforcer le niveau d'exigence de l'étiquette énergie. Créée à la suite de la directive 92/75/CEE du 22 septembre 1992, l'étiquette énergie des appareils ménagers permet au consommateur de comparer les appareils entre eux en fonction de leur consommation énergétique. Du fait des évolutions technologiques constamment introduites par les fabricants depuis la mise en place de ce dispositif, de nouvelles classes (A+, A++ et A+++) ont été introduites fin 2011. Comme auparavant, la nouvelle étiquette énergie est apposée sur les appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs, combinés, etc.), les lave-linge, les lave-vaisselle et les téléviseurs.

Le Gifam réalise un suivi des ventes d'appareils électroménagers selon leur classe d'étiquette énergie. Là encore, les critères de choix des consommateurs (efficacité, prix d'achat et coût de fonctionnement, préoccupations environnementales) se conjuguent avec les progrès techniques réalisés par les constructeurs au bénéfice d'un moindre impact

Figure 12 : évolution des ventes de réfrigérateurs et de lave-linge par classe énergétique



Note : l'année 2012 ne prend en compte que les données des trois premiers trimestres.

Source : Gifam, 2012. Traitements : SOeS, 2014.

environnemental. À titre illustratif, en 2009, environ deux tiers des réfrigérateurs étaient de classe A et un tiers de classe A+ ; trois ans plus tard, la proportion est inversée. En 2012, plus de la moitié des lave-linge vendus sont de classe au moins A+, contre un tiers en 2009 (Figure 12).

L'équipement croissant des ménages en **appareils multimédias**, en particulier ceux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), constitue un autre facteur de croissance de la consommation domestique d'électricité spécifique. En 2012, près de 80 % des Français disposent d'un micro-ordinateur à la maison. Dans leur grande majorité, les utilisateurs accèdent à Internet à partir de leur micro-ordinateur. Depuis quelques années, de nouveaux supports (smartphone, netbook, tablette, lecteur MP3, livre électronique, etc.) se sont développés et permettent d'accéder à Internet en dehors de chez soi ou de son lieu de travail. L'internet mobile s'est ainsi fortement développé durant ces cinq dernières années. Près de 40 % des personnes l'utilisent en 2012 contre seulement 10 % en 2007. La consommation électrique liée à l'usage de ces appareils n'est pas négligeable (veille, recharge des batteries, mais aussi serveurs distants : *cloud, data centers, etc.*). Selon l'Union Française de l'Électricité, le développement de la dématérialisation de l'économie et du numérique s'est traduit par une augmentation de la consommation d'électricité. En France, la consommation d'électricité liée à l'usage des TIC est estimée à 13 % de la consommation électrique totale.

ZOOM SUR...

Les paradoxes du commerce électronique

Le développement d'internet a fait émerger de nouveaux modes de consommation. Ainsi, l'achat en ligne est en plein essor. Sur la période 2008-2012, le nombre de transactions annuelles par acheteur est passé de 9,8 à 16. Au cours des six premiers mois de l'année 2013, 48 % des internautes ont acheté ou vendu des produits neufs ou d'occasion (Figure 13).

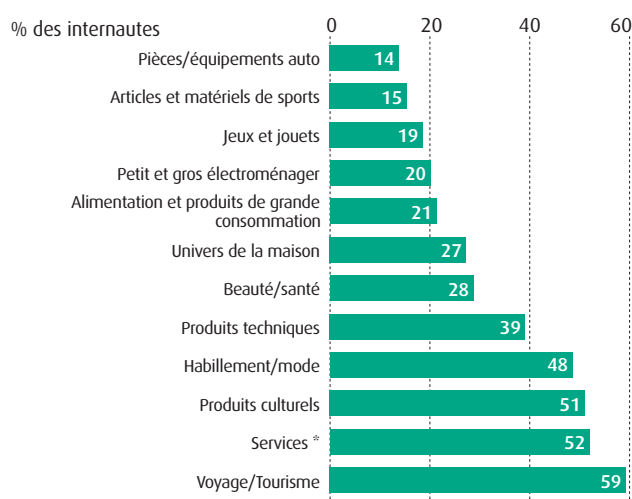
Passer commande par internet peut sembler, pour le consommateur, être un mode de consommation respectueux de l'environnement puisqu'il n'a pas à se déplacer pour faire ses achats. L'impact environnemental de ce mode de consommation ne se limite cependant pas aux seuls déplacements. En dehors du fait que le commerce électronique suppose d'être équipé en matériels électroniques (voir chap. « Ressources », p. 170, « Déchets », p. 190), la passation d'une commande par internet consomme de l'énergie et induit des émissions de GES (communication électronique, fonctionnement des data centers, etc.). Ensuite, la livraison de la commande (au domicile, dans un point relais ou en magasin) initie un processus d'acheminement plus ou moins long, voire un déplacement de l'acheteur. Enfin, chaque livraison mobilise des emballages spécifiques (voir chap. « Déchets », p. 187). Ce sont donc autant d'éléments à intégrer pour avoir une idée précise de l'impact environnemental du commerce électronique.

Les modes de consommation individuels peuvent également influencer sur ce bilan environnemental. En facilitant l'acquisition de produits, Internet tend à favoriser les achats impulsifs et donc la multiplication des commandes. Des prix plus faibles peuvent également inciter à acheter davantage. Le renvoi de produits ne

répondant pas aux attentes initiales des consommateurs accentue encore l'impact environnemental de ce type de commerce. Dans le même temps, le E-commerce contribue au développement du marché de l'occasion (voir chap. « La seconde vie des produits », p. 267).

À ce jour, aucune étude exhaustive ne permet toutefois d'évaluer globalement l'impact du E-Commerce sur l'environnement et de le comparer au commerce traditionnel.

Figure 13 : produits et services achetés en ligne



Note : * Billetterie, développement photos, abonnement en ligne, souscription téléphone.

Source : baromètre Fevad Médiamétrie/NetRatings, juin 2013.

Pour en savoir plus...

Bibliographie

- Ademe, Bio intelligence service, 2011. – **Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique** – 44 p. (http://www.presse.ademe.fr/files/acv_ntic_synthese_resultats.pdf)
- Setra, 2008. – **Les organisations logistiques du commerce électronique : état des lieux et perspectives** – Bagnex : Setra – 56 p. (http://www.setra.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0848w-V2_organisations_logistiques_du_e-commerce.pdf)
- Fevad, 2009. – **E-commerce et environnement : étude de l'impact environnemental de l'achat sur internet et dans le commerce traditionnel (étude réalisée par Estia)** – 89 p. (http://www.fevad.com/uploads/files/Etudes/ecommerce_environnementCouleur.pdf)
- Fevad, 2013. – **baromètre Fevad-médiamétrie//netratings (9^e vague, juin 2013)** (<http://www.fevad.com/etudes-et-chiffres/le-9eme-barometre-sur-les-comportements-d-achats-des-internautes-est-desormais-disponible-en-integralite#topContent>)

Site internet utile

- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) : www.fevad.com

Vers un usage plus économe des ressources naturelles

• La consommation domestique d'eau potable

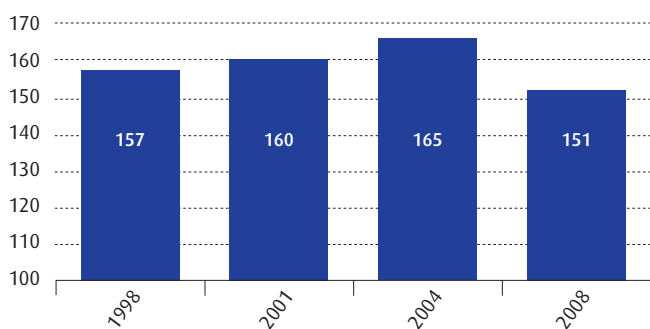
Selon la dernière enquête statistique réalisée à ce sujet, 4,1 milliards de mètres cubes d'eau potable ont été facturés pour les usages domestiques en France. Cela représente en moyenne **151 litres par jour et par habitant**. Ce volume de consommation s'inscrit dans une tendance à la baisse de 2 % par an, observée dans toutes les régions depuis 2005 (Figure 14). L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement confirme cette tendance pour l'année 2010 avec 148 litres par jour et par habitant. Le niveau de consommation varie selon le climat, la présence de l'habitat individuel, de piscines (dont le parc était estimé, en 2010, à près de 1,5 millions⁹) et de jardins, le tourisme : en 2009, il s'échelonnait de 109 litres par jour en Nord - Pas-de-Calais à 228 litres en Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Parmi les actions individuelles visant à réduire sa consommation d'eau, certaines font l'objet d'un large consensus et semblent mises en œuvre par plus de neuf personnes sur dix (prendre des douches plutôt que des bains ; être attentif aux fuites d'eau) tandis que d'autres paraissent moins envisageables (utiliser des réducteurs de pression ; moins nettoyer sa voiture ou le faire dans des centres de lavage).

De manière générale, les raisons qui incitent les ménages à maîtriser leur consommation d'eau ont changé au cours des dernières années. En 2007, la mise en œuvre de pratiques sobres relevait avant tout d'une volonté de sauvegarde de la planète (35 %). La préservation des ressources en eau et la réalisation d'économies financières étaient alors un peu moins citées comme motivations (32 %). Cinq ans plus tard, la dimension écologique du geste a très nettement régressé (- 13 points), principalement au profit de raisonnements économiques (+ 17 points). Ainsi, près d'une personne sur deux déclare en 2012 que c'est pour des considérations financières qu'elle se montre attentive aux quantités d'eau consommées à domicile (source : Centre d'information sur l'eau¹⁰).

Figure 14 : évolution de la consommation domestique journalière d'eau potable

Litre par habitant et par jour



Note : périmètre France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Source : SOeS - SSP, enquêtes Eau 1998, 2001, 2004 et 2008.

⁹ <http://www.actu-piscine.fr/dossiers.php?Action=Article&Id=232>

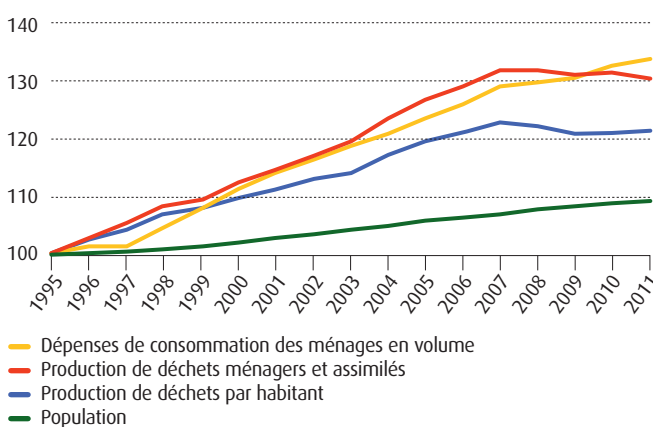
¹⁰ Centre d'information sur l'eau, 2013. - « Les Français et l'eau » (résultats de la 17^e édition du baromètre, réalisée en 2012 par TNS Sofres) - 36 p.

• La gestion domestique des déchets

En 2009, la France s'est fixé pour objectif de réduire sa production d'ordures ménagères de 7 % sur la période 2009-2013. Depuis 2007, un découplage apparaît entre les dépenses de consommation des ménages qui continuent d'augmenter et la production totale de déchets ménagers dont le rythme d'évolution est moindre (Figure 15). Par ailleurs, ramenée à l'habitant, **la production de déchets s'inscrit à la baisse depuis 2007**, malgré un léger rebond en 2011 (591 kg/hab). Celui-ci est pour partie lié à la hausse des apports en déchèteries, conséquence de l'accroissement qualitatif (amélioration du service) et quantitatif de l'offre proposée à l'échelle locale.

Figure 15 : évolution de la consommation des ménages et de la production de déchets

Indice base 100 en 1995



Source : SOeS, 2013.

Depuis près de vingt ans, les Français citent systématiquement le tri des déchets comme étant la principale action individuelle qu'ils pensent pouvoir mettre en œuvre pour protéger l'environnement. Aucune des autres actions proposées dans les treize éditions du baromètre Ifen-SOeS (réalisé depuis 1996 par le Credoc) n'a jamais dépassé 13 % des réponses, alors que la question des déchets était évoquée par 40 à 62 % des personnes interrogées. De la même manière, le baromètre de l'Ademe (*op. cit.*, 2013) montre qu'une très large majorité de la population affirme trier ses déchets. Depuis l'édition 2006 de cette enquête, la proportion a -tous les ans- dépassé les quatre cinquièmes. En dépit de ce chiffre encourageant, des questions se posent toujours : d'une part, concernant les ménages qui ne trient toujours pas et, d'autre part, quant à la qualité du tri effectué.

Depuis 2004, les **actions de sensibilisation des ménages** initiées dans le cadre du plan national de la prévention de la production de déchets contribuent à la modification des pratiques individuelles. La **semaine européenne de réduction des déchets** organisée en novembre depuis 2009 s'inscrit également dans cette dynamique. Parmi les actions encouragées dans ces campagnes, cinq sont particulièrement valorisées : limitation des emballages, réduction des impressions, compostage, stop au gaspillage alimentaire et réemploi. Deux opérations emblématiques ont par ailleurs marqué les esprits :

- la disparition progressive des « sacs de caisse » a permis une division par 9 de leur nombre dans la grande distribution entre 2003 et 2009 ;

• la diffusion d'étiquettes « stop pub » contribue à réduire les imprimés non adressés dans les boîtes aux lettres sur lesquelles ces autocollants étaient apposés.

La mobilisation des collectivités territoriales s'est traduite par le lancement de nombreux **plans et programmes de prévention**. 378 programmes locaux couvrant 42 millions d'habitants et 45 plans territoriaux étaient ainsi en vigueur fin 2012. Ces dispositifs s'accompagnent d'un important programme de formation des acteurs et d'un partage des bonnes pratiques

coordonnés par l'Ademe¹¹. Les actions les plus mobilisatrices ont concerné la gestion domestique des déchets (broyeurs, compostage partagé), le réemploi ou la réparation (annuaire des réparateurs, dons, échanges), la sensibilisation par des opérations témoins ou de communication. Enfin, l'instauration de la tarification incitative en fonction du poids des déchets constitue un levier potentiel de leur réduction à la source. 3,5 millions d'habitants sont désormais sous ce régime en 2014 d'après l'Ademe.

ZOOM SUR...

Le gaspillage alimentaire

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut mondial de l'eau de Stockholm ont montré que jusqu'à 50 % de la production alimentaire globale est gaspillée tout au long de la chaîne de production/consommation qui conduit du champ à l'assiette. La part de la nourriture spécifiquement destinée à la consommation humaine perdue ou jetée chaque année représente un tiers de la production, soit 1,3 milliard de tonnes, partagées pour moitié entre pays industrialisés et pays en développement. Dans les pays à faibles revenus, les pertes interviennent plutôt au début de la chaîne alimentaire (notamment du fait des conditions de stockage), alors que dans les pays développés, ces pertes se situent en aval, au niveau de la consommation.

Dans sa feuille de route sur l'efficacité des ressources, l'Union européenne a fixé comme objectif la réduction de moitié de la mise en décharge des déchets alimentaires d'ici 2020. La France vise une diminution par deux du gaspillage alimentaire d'ici 2025 au travers du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté en mai 2013.

Le gaspillage alimentaire dans la consommation des ménages représenterait en France 20 kg/hab/an (source : Ademe), dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés et encore emballés. **L'estimation du gisement de déchets alimentaires manque toutefois de précisions tant au niveau européen qu'au niveau français.** Seuls quelques pays ont documenté ce domaine, comme le Royaume-Uni, la Belgique ou la Suède. La mesure du gaspillage alimentaire est donc encore lacunaire, à l'exception de quelques estimations globales. Des investigations restent à réaliser (enquêtes statistiques publiques, études pilotes, etc.) pour l'appréhender à chaque étape de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, et ainsi cibler les actions à mener.

En termes de production agricole, le gaspillage alimentaire concerne avant tout les céréales, la pomme de terre et les fruits

et légumes. Les pertes sont les plus élevées au stade de la production en raison du calibrage imposé par les distributeurs. Pour la pomme de terre, légumineuse emblématique des pays occidentaux, la perte au champ représente plus du tiers de la production. Concernant les produits carnés, le gaspillage se situe en fin de chaîne et atteindrait la moitié du gaspillage total (source : FAO, 2011).

Ce gaspillage se concrétise par une consommation inutile de nombreuses autres ressources naturelles ou de synthèse (terres arables, engrais et amendements, produits phytosanitaires, eau pour l'irrigation et pour le secteur de l'agroalimentaire, ressources énergétiques, etc.) et génère des pollutions d'origines diverses : polluants dans l'air liés notamment aux transports des marchandises, polluants dans l'eau et les sols, déchets organiques et minéraux, etc.

Les banques alimentaires

En 1984, face à la montée de la pauvreté, plusieurs associations caritatives se sont réunies pour créer la première banque alimentaire française à Paris. La spécificité de leur action est de collecter gratuitement des produits alimentaires toute l'année. Ainsi, **elles limitent la production de déchets en réemployant des produits** souvent proches de leurs limites de péremption, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. Elles prospectent, collectent, transportent, trient et stockent quotidiennement ces denrées, avant de les distribuer aux associations. Les 97 banques alimentaires créent aussi un lien efficace entre les produits à donner et les personnes qui en ont besoin. En 2012, elles ont pu distribuer près de 100 000 tonnes de denrées au profit de 820 000 personnes accueillies par des associations partenaires, soit l'équivalent de 200 millions de repas. Les produits collectés viennent majoritairement de l'Union européenne, de la grande distribution et des industries agroalimentaires.

Pour en savoir plus...

Bibliographie

- FAO, 2011. – **Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde : ampleur, causes et prévention** – Rome : FAO – 33 p. (<http://www.fao.org/docrep/016/i2697f/i2697f.pdf>)

Sites internet utiles

- **Gaspillage alimentaire.** – Maaf : <http://alimentation.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-campagne>
- **Gaspillage alimentaire.** – Ademe : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets/stop-au-gaspillage-alimentaire/a-savoir>

¹¹ <http://www.optigede.ademe.fr/>

• La seconde vie des produits : réemploi, réparation

Dès le Moyen Âge, il existait une économie de la récupération où chineurs, biffins et chiffonniers récupéraient les déchets à une époque où les ressources étaient rares. Le développement de la société de consommation a progressivement mis un terme à ces pratiques. De l'émergence des produits jetables à l'obsolescence programmée, **la culture du « prêt-à-jeter » a contribué à une production de déchets croissante**. À l'heure de la crise économique, de la rareté des ressources, de la volatilité des cours des matières premières, un nouveau modèle s'est fait jour, axé sur **la récupération et le recyclage**, dans la perspective d'un développement plus soutenable. L'objectif est de **limiter la consommation de ressources**, en évitant ou retardant, d'une part un nouvel achat et, d'autre part l'acheminement de déchets en centres de traitement, coûteux pour la collectivité.

D'après le *Panorama sur la deuxième vie des produits en France* réalisé en 2012 par l'Ademe¹² (consacré aux produits susceptibles de faire l'objet d'un marché de l'occasion), deux acteurs interviennent dans la mobilisation de ces ressources : **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et **les professionnels de l'occasion**. L'ESS est organisée autour d'acteurs spécialisés qui reconditionnent ou réparent les biens ou appareils collectés en privilégiant l'emploi social, et les remettent en vente à faible prix. Les acteurs majeurs de l'occasion (à 80 % des indépendants) sont les sites internet de mise en relation, les revendeurs et les brocantes ou vides greniers. **En 2012, près de 5 000 établissements intervenant dans le champ du réemploi et de la réutilisation étaient recensés** dont environ 63 % d'indépendants. Les quantités réemployées ou réutilisées sont d'un peu plus de 800 000 tonnes (*Tableau 1*), alors que les déchets issus des mêmes catégories de produits, sont évalués à 10 millions de tonnes (source : Ademe).

Tableau 1 : quantité de produits réemployés en 2012

Acteurs	Sources	Tonnages
Économie Sociale et Solidaire	Réseaux spécialisés ⁽¹⁾	126 377
	Œuvres caritatives, insertion ⁽²⁾	18 906
	Indépendants ⁽³⁾	26 520
Occasion	Revendeurs ⁽⁴⁾	139 251
	Vide-greniers, Brocantes	103 125
	Dépôts-ventes	38 385
	Sites internet de mise en relation	373 915
	Total	826 479

Note : ⁽¹⁾ Emmaüs, réseau des Ressourceries, Envie, etc. - ⁽²⁾ Croix-Rouge, Armée du Salut, Secours Catholique, etc. - ⁽³⁾ non affiliés à un réseau - ⁽⁴⁾ Réseaux d'achat-vente.

Source : Ademe.

L'un des enjeux majeurs d'une économie sobre en ressources est de rallonger la durée de vie des produits en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de mettre en place un modèle économique viable pour ce qui concerne la réparation. À cette fin, la directive européenne « Éco-conception » s'efforce d'instaurer des normes en matière de consommation d'énergie et de réparabilité des appareils électroménagers.

Sensibiliser le consommateur au recours à la réparation suppose par ailleurs qu'une offre de qualité puisse lui être proposée dans le cadre de réseaux structurés. Par exemple, le secteur des pièces détachées d'occasion reste à développer, notamment pour l'automobile.

Selon l'Ademe, **le secteur de la réparation compte environ 71 000 entreprises tous secteurs confondus en 2011** (*Tableau 2*). La réparation automobile est le secteur le plus important, représentant 60 % des entreprises, avec le chiffre d'affaires le plus important. Le second secteur concerne la réparation d'autres biens personnels et domestiques ; avec 20 % des entreprises, il regroupe des activités très variées, ce qui rend l'analyse de son évolution difficile. L'étude menée met globalement en évidence une hausse du nombre d'entreprises de l'ordre de 26 % tous secteurs confondus entre 2007 et 2011 (auto-entrepreneurs compris).

Tableau 2 : panorama des entreprises de réparation par filière en 2012

Activités	Nombre d'entreprises		Évolution 2007-2011 en %
	2007	2011	
Automobiles	35036	41744	19
Motocycles	5160	5985	16
Électronique : TV, hifi, radio (produits bruns)	2783	2419	-13
Électroménagers (produits blancs)	2278	2501	10
Cordonnerie	3343	3371	1
Horlogerie et bijouterie	795	918	15
Autres	6705	13633	103
Total	56100	70571	26

Source : Ademe, synthèse réemploi, réparation et réutilisation, données 2012.

¹² Ademe, 2012. – *Actualisation du panorama de la deuxième vie des produits en France* – 312 p. (<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=85561&p1=30&ref=12441>)

ZOOM SUR...

Le réseau Envie

Le réseau Envie est un réseau d'entreprises d'insertion par l'activité économique intervenant sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Deux activités sont développées : une **activité de rénovation** (réemploi/réutilisation) et de revente et une **activité de collecte et traitement des DEEE**. En 2014, il comprend 30 ateliers de rénovation, 45 magasins et 29 sites de collecte et de recyclage des DEEE.

La logique d'Envie est de valoriser l'économie par le social tout en préservant l'environnement. Ainsi, depuis la mise en place de la filière de responsabilité élargie du producteur DEEE (voir chap. « Déchets », p. 189), un accord national concernant l'activité de réemploi/réutilisation a été signé avec Éco-systèmes, un des trois éco-organismes agréés pour organiser la collecte, le traitement et la réutilisation des DEEE. Les structures « Envie ERG » (Électroménager Rénové Garanti) s'approvisionnent auprès des points de collecte dédiés au réemploi. Il s'agit de déchèteries et de plates-formes de distributeurs centralisant les DEEE rapportés par les clients au titre du un pour un, ou provenant des retours de services après-vente (électroménager d'occasion). Elles s'approvisionnent également auprès des fabricants et des distributeurs (produits déclassés pour des problèmes de conditionnement, éléments

défectueux, etc.). Ces produits récents sont réparés puis revendus et sont signalés en tant qu'« occasion premier choix ». Les dons de particuliers par apports volontaires constituent également un autre gisement pour de faibles quantités rénovées. Tous les appareils électroménagers d'occasion rénovés par Envie sont garantis un an et vendus au sein de magasins spécialisés. Le chiffre d'affaires des ventes sur l'ensemble du réseau Envie a augmenté de 6 % entre 2012 et 2013. En dehors du gros électroménager (Tableau 3), le réseau se diversifie depuis 2010 vers les petits appareils en mélange et notamment vers le petit électroménager, dont plus de 4 000 appareils ont été vendus en 2012.

Tableau 3 : quantités de gros électroménagers réemployés en 2012

	Électroménager d'occasion	occasion 1 ^{er} choix	Total Gros électroménagers rénové garanti
GEM uniquement			
Nombre d'appareils vendus	59 571	11 542	71 113
Quantités vendues (en tonnes)	2 978	577	3 555

Note : données 2012.

Source : réseau Envie, 2014.

Pour en savoir plus...

Bibliographie

- Ademe, 2013. – **Les représentations sociales de l'effet de serre (résultats de l'enquête 2013 réalisée par GfK ISL)** – 62 p. (http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=2077AE0BEA61ED0EC788B5484DEB5359_tomcatlocal1387210587236.pdf)
- Ademe, 2013. – **Chiffres clés du bâtiment** – Angers : Ademe – 91 p. (<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=91787&p1=30&ref=12441>)
- Anah, 2014. – **Chiffres clés de l'habitat : Anah 2013** – 4 p. (<http://www.anah.fr/lanah/les-chiffres-cles>)
- Crédoc, Observatoire Promotelec du confort dans l'habitat, 2013. – **Habitants, habitats et modes de vie (résultats de la première enquête)** – 23 p. (http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Enquete_N1_Habitants_Habitats_Modes%20de%20vies_Promotelec_Octobre%202013.pdf)
- Insee, 2013. – « **L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile** », *Insee Première*, n° 1452, juin 2013 – 4 p. (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1452)
- Medde-CGDD-SOeS, 2013. – **Chiffres clés de l'environnement** – Paris : SOeS – 64 p. (coll. *Repères*). (http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2013/reperes-chiffres-cle-environnement-2013.pdf)
- Medde-CGDD-SOeS, 2014. – **Chiffres clés de l'énergie** – Paris : SOeS – 48 p. (coll. *Repères*). (http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2014/reperes-cc-nrj-2013-b.pdf)

- Medde-CGDD-SOeS, 2014. – « **La performance énergétique du parc des logements en France métropolitaine : plus de la moitié des résidences principales ont une étiquette énergie D ou E** », *Chiffres & statistiques*, n° 534 – 10 p.
- Medde-CGDD-SOeS, 2013. – **L'état du logement en 2011** – Paris : SOeS – 60 p. (coll. *Références*). (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2013/752/letat-logement-2011.html>)
- Medde-CGDD-SOeS, 2014. – « **Opinions et pratiques environnementales des Français en 2013** », *Chiffres & Statistiques*, n°505 mars 2014 – 9 p. (http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf)

Sites internet utiles

- Observatoire des diagnostics de performance énergétique : www.observatoire-dpe.fr
- Centre d'information sur l'eau : www.cieau.com